

Contexte

Sur 60 ha, le secteur de Clichy-Batignolles est aujourd'hui essentiellement constitué des emprises ferroviaires des faisceaux de la gare Saint-Lazare. Il se situe en limite avec Clichy et Levallois-Perret et liera les Epinettes, la Plaine Monceau, Saussure, les Batignolles. Le site avait été envisagé lors de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques 2012 pour l'accueil du village Olympique.

Le secteur Clichy-Batignolles est constitué de 3 sous-secteurs :

- la ZAC Cardinet Chalabre, créée en janvier 2005 (7,6 ha) [et livrée](#) ;
- la ZAC Clichy-Batignolles, créée en février 2007 (43,2 ha) [en travaux](#) ;
- le secteur Saussure (3 ha), propriété SNCF/RFF.

Programme

- 455 000 m² de SHON (logements, activités, commerces, équipements) dont 65% affectés au logement
- Réalisation d'un pôle logistique comprenant un centre de tri des déchets recyclables, un ensemble de quais et de voies ferrées destiné au transport des marchandises, une centrale à béton et un parc pour autocars
- Parking résidentiel de 600 places sur 6 niveaux en sous-sol de la rue Cardinet.

Calendrier

2011 : livraison du parking souterrain, lancement de la couverture du RER C, réalisation des immeubles de logements, commerces et équipements publics situés le long de l'av. de Clichy et dans le secteur Saussure.
2012 : réalisation de la 2^{ème} phase du parc Martin Luther King au nord de la ZAC, démarrage des travaux des services urbains du nord de la ZAC
2013 : réalisation des immeubles de bureaux, logements, commerces et équipement public de la partie ouest de la ZAC. Début des travaux du nouveaux Palais de Justice et de la Direction Régionale de la Police Judiciaire
2015 : arrivée du Palais de Justice

Actualité

Une mise en révision simplifiée du PLU a été votée par le Conseil de Paris en octobre 2009 notamment pour autoriser la création d'un bâtiment de grande hauteur (160 m) près de la porte de Clichy, au nord du boulevard Berthier, entre l'avenue de la porte de Clichy et le faisceau ferroviaire sur la ZAC Clichy-Batignolles. Ce bâtiment permettra l'accueil du Palais de Justice de Paris, regroupant le Tribunal de grande instance, les tribunaux d'instance et les tribunaux de Police actuellement sur l'île de la Cité ainsi que la Direction Régionale de la Police Judiciaire (DRPJ). La CCIP a participé à une réunion de consultation des personnes publiques sur ce projet en décembre 2010 et l'enquête publique se tient du 24 janvier au 4 mars 2011 à la Mairie de 17^{ème} arrondissement.



Intérêt du projet

- ✓ la création d'un éco-quartier visant à restaurer des continuités inter-quartiers et favoriser la mixité urbaine, autour d'un grand parc de 10 hectares.
- ✓ un volume important d'activités économiques : 124 500 m² de bureaux, commerces et services seront livrés dans la ZAC Clichy-Batignolles.
- ✓ la création d'un pôle logistique mettant à profit le réseau ferroviaire afin d'améliorer la réception et la diffusion des marchandises.

La CCIP en appui des commerçants

- ✓ La CCIP soutient les commerçants localisés dans le secteur de la ZAC, qui déplorent le départ de plusieurs entreprises génératrices de flux de clientèle et la disparition temporaire des places de stationnement en surface pendant les travaux.
- ✓ Afin d'évaluer l'ampleur de ces départs, la CCIP a d'ailleurs effectué une analyse localisée du tissu économique local corroborant ces constats.

Les intervenants

- La Ville de Paris a désigné la société publique locale d'aménagement « Paris Batignolles Aménagement » aménageur de la ZAC Clichy-Batignolles et de la ZAC Cardinet Chalabre.
- L'équipe de maîtrise d'œuvre est constituée depuis 2004 par François Grether, architecte urbaniste, Jacqueline Osty, paysagiste et OGI BET.